

Mai 2021

Edito

Bonjour,

A l'origine de la signalisation routière, il y a les Romains, par le bornage des voies. Ce bornage permettait à l'utilisateur de se repérer et de se diriger en attendant le GPS...

Plus tard, la signalisation directionnelle s'améliora à l'occasion des pèlerinages de Saint-Jacques de Compostelle, avec des coquillages gravés dans la pierre à chaque étape du voyage.

Au fil des siècles, d'autres moyens vont se succéder, mais c'est avec l'arrivée de l'automobile au début du XX^{ème} siècle que la signalisation telle que nous la connaissons actuellement va apparaître.

Il faudra néanmoins attendre 1967 pour que l'état légifère face au dramatique constat des morts sur les routes.

La signalisation routière, quelle soit définitive ou temporaire, fait aujourd'hui toujours partie des moyens efficaces permettant de combattre les risques d'accidents.

Dans ce Bulletin, nous allons vous donner quelques outils et informations concernant plus particulièrement la signalisation temporaire.

Bonne lecture

Jerry Murlon - Président de l'ASSER

Outils



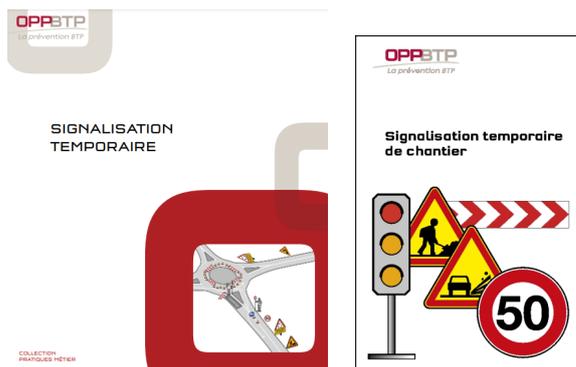
Disponible en version Web, en application de bureau et en application mobile (IOS et Android)



www.jebalise.fr/#outils

Sur le site de l'OPPBTP

www.preventionbtp.fr/ressources/documentation/ouvrage/signalisation-temporaire



Principes de la signalisation temporaire

Les règles étant établies, régies par un Code, celui de la Route, il s'agit donc pour l'utilisateur de les appliquer : un STOP, je m'arrête ; un feu ORANGE aussi ; une ligne blanche continue, je ne franchis pas ; un panneau triangle jaune cerclé d'un liseré rouge avec un point d'exclamation... Que dois-je faire ?!

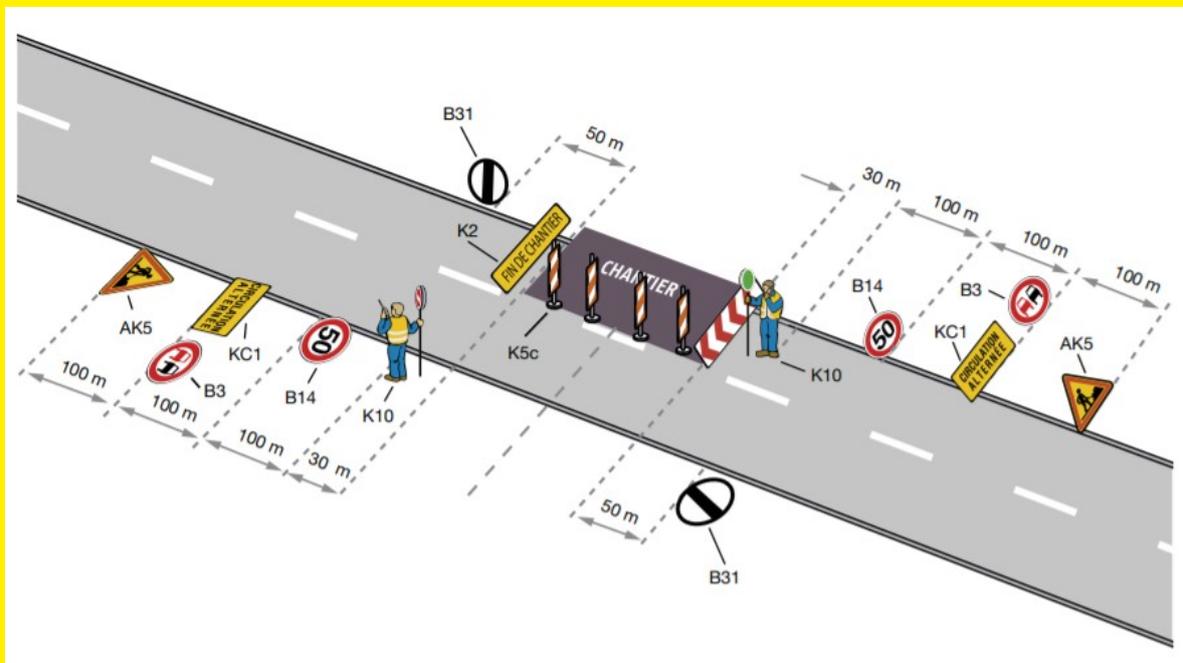
Quelle différence entre ce panneau jaune et le reste de la signalisation ? Le temps.

Si dans l'espace, on retrouve les 4 mêmes principes qui régissent la signalisation :

Adaptation, Cohérence, Valorisation et Lisibilité, en revanche, la signalisation temporaire est utilisée sur une période donnée, programmée ou dans l'urgence, pour prévenir l'utilisateur d'un événement qui va ponctuellement impacter les conditions de circulation.

Danger, obligation, indication ?

Les pouvoirs publics ont à cet effet tenté de définir des signaux intuitifs : Tout le monde comprend qu'un bonhomme dans un triangle jaune symbolise une activité de chantier avec des travailleurs à proximité. Ainsi, dans une logique dédiée à la compréhension de l'utilisateur, on trouvera successivement des signaux qui serviront à avertir, puis guider le conducteur dans un triple objectif de sécurité, sans hiérarchisation :



Sécurité des usagers – Sécurité des agents de signalisation – Sécurité des travailleurs

Ce triptyque est sacré. Chacun des acteurs a la responsabilité de diminuer le risque :

- L'agent de signalisation qui va modifier les conditions de circulation,
- Le travailleur qui va s'intégrer dans le balisage,
- L'utilisateur qui va emprunter la voie redéfinie, à proximité immédiate des deux premiers acteurs.

Bonnes pratiques sur un chantier sous circulation

On comprend facilement que si l'un des 3 acteurs faillit à sa mission, le drame peut arriver, si vite.

Prenons l'**agent de signalisation** pour commencer, puisqu'il est le premier à intervenir. Sa maîtrise de la route, sa technique et les moyens dont il dispose sont primordiaux à la bonne sécurité du chantier. Il est l'Homme de l'Art de la signalisation. Il fait preuve de sang-froid, de communication et de réactivité qui sont essentiels pour ses missions.

Le balisage permet de séparer les flux d'usagers des flux de chantiers. C'est en procédant ainsi que l'on éloigne le danger, donc que l'on diminue le risque. Il s'agit de protéger le travailleur qui va œuvrer sous le balisage pour prévenir tout accident.



L'**entreprise de travaux**, même en étant en zone sécurisée, a également un devoir de contrôle et d'alerte en accomplissant sa mission, sans perdre de vue le risque inhérent à la sortie de route d'un usager. A cet effet, elle doit prendre toutes les mesures nécessaires pour compléter les dispositifs de signalisation par différents moyens.

Le **travailleur** doit être visible (vêtements rétro réfléchissants propres jaunes ou orange) et protégé si possible par des moyens mécaniques faisant obstacle en cas de défaut de trajectoire d'un véhicule, en laissant une zone tampon permettant d'absorber l'énergie d'un choc.

Enfin, le chantier, s'il est nocturne, doit être suffisamment éclairé sans aveugler les conducteurs.



C'est dans ces conditions que l'usager pourra poursuivre son chemin sans qu'aucun des acteurs ne soit inquiété. Il sera averti, guidé puis empêché de pénétrer dans le chantier.

Vous vous doutez bien que ces conditions idéales sont difficiles à mettre en œuvre et que chacun – usager, agent, travailleur – a des contraintes qui le conduisent à parfois négliger les risques induits par le chantier ; à défaut de pouvoir atteindre la perfection, en prenant d'avantage conscience de notre capacité à construire, comme à celle de détruire, nous arriverons à de biens meilleurs résultats pour la sécurité de tous, ensemble, **pour une route + sûre.**

ASSER

POUR UNE ROUTE + SURE

Association Entreprendre pour la Sécurité Routière au Travail Bulletin d'informations

Dans la plupart des cas, le salarié oublie que conduire est un ACTE DE TRAVAIL. Que l'accident se produise dans le cadre d'une mission ou au cours d'un trajet, c'est un accident du travail et l'employeur sera responsable.

L'association ASSER a pour objectif de promouvoir une culture sécurité routière au sein des entreprises, les adhérents de l'ASSER s'engagent à :

- Se mobiliser autour d'un projet commun,
- Faciliter la réflexion et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques,
- Valoriser les actions mises en place par les membres,
- Mettre en commun des moyens d'actions,
- Diminuer le coût humain et économique des accidents de la route en favorisant la promotion des actions de sécurité routière et des campagnes de prévention et sensibilisation.

L'ASSER se mobilise :

- Elle organise annuellement une journée de sensibilisation sur les risques routiers avec des thèmes différents chaque année (alcool au volant, vitesse et éco-conduite, etc..). Les salariés de nos entreprises y sont invités. Cette collaboration se fait en partenariat, avec les entreprises adhérentes et le service prévention de la CGSS.
- Elle diffuse son bulletin trimestriel.
- Nos outils :
 - Base de données afin de faciliter l'échange d'expérience.
 - PEDRO 974 afin d'évaluer le risque routier au travail à la Réunion.



www.pedro-reunion.fr

Vous souhaitez adhérer à l'ASSER

Connectez vous sur **www.asser.re**

Complétez et renvoyez le bulletin d'adhésion à renvoyer à l'ASSER
Chez SISTBI—17 rue Roland Hoareau—CS 41148—97829 Le Port Cedex

Ou par Courriel : **asser.asso@gmail.com**

Facebook : **ASSER SECURITE ROUTIERE REUNION**

7 engagements pour une route plus sûre

LES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES
RÉPONDENT À L'APPEL NATIONAL
ET S'ENGAGENT POUR LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE AU TRAVAIL

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



ASSER
POUR UNE ROUTE + SURE

CONNAISSEZ-VOUS LES DANGERS DES ROUTES RÉUNIONNAISES ?

Une expérience
ludique et interactive
de sensibilisation

POUR UNE ROUTE PLUS SÛRE



Kit de sensibilisation (affiche + autocollants + vidéos) disponible en location à la journée ou la semaine, avec ou sans animateur, à partir du 1^{er} juin 2019. Adhésion préalable à l'ASSER requise.

0692 44 59 59 • asser.asso@gmail.com • [Asser sécurité routière de La Réunion](https://www.facebook.com/asser.re) • www.asser.re